

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 27 MAI 2024
ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

N° de Délibération : 2024-16

Réunis le 27 mai 2024 en visio conférence à 9h00 sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Monsieur Antoine CASINI, Xavier CHARLES et David FONTAINE.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER et Messieurs Fabien ACHARD DE LELUARDIERE et Patrick JEANNENEZ.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	13

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° adoptant le Budget Primitif 2024,

VU le rapport de présentation du budget supplémentaire 2024

CONSIDERANT les éléments du Compte Financier Unique et notamment les résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement,

CONSIDERANT les informations fournies dans le rapport de présentation du budget supplémentaire,

CONSIDERANT la décision de Monsieur et Madame Blondeau de ne pas donner suite au projet initialement prévu dont le chiffrage dépasse les capacités financières de l'entreprise,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de Mme la Présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2024,

CLOTURE à l'unanimité l'autorisation de programme ouverte pour la réalisation du projet Blondeau,

INDIQUE que conformément au budget supplémentaire et après affectation du résultat, les cotisations des membres sont fixées à :

- Pour la Région Normandie : 245 409,44 €
- Pour le Département du Calvados : 136 675,48 €

DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

ANNEXE : RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Budget supplémentaire (BS) est destiné à reprendre et affecter le résultat de l'exercice précédent calculé à partir du CFU. Il permet également d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au Budget Primitif (BP).

Par ailleurs, un ou plusieurs décisions modificatives peuvent être votées en cours d'exercice afin de transférer des crédits d'un chapitre à un autre ou d'inscrire des dépenses et des recettes nouvelles.

Le projet de budget supplémentaire au BP 2024 vise à reprendre les résultats de l'exercice 2023. Cette reprise des résultats qui a été entérinée par le vote du CFU se matérialise à la ligne 001 « solde d'exécution » en recettes d'investissement et à la ligne 002 « résultat reporté ou anticipé » en recettes de fonctionnement.

1. REPRISE DU CFU 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	977 770,59	RECETTES	17 748 719,88
DEPENSES REALISEES	1 012 339,72	DEPENSES	20 174 037,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 34 569,13	RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 425 317,44
RESULTAT CUMULE	191 246,07	RESULTAT CUMULE	1 721 551,24

2. VUE D'ENSEMBLE DES NOUVELLES PROPOSITIONS SUITE A L'INTEGRATION DU RESULTAT

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement restent inchangées.

CHAPITRE	MONTANT BP 2024 EN €
22 – Dépenses imprévues	
60 – Achats (études, fournitures)	233 709
61- Autres services extérieurs (maintenance, assurances, entretien, locations)	136 800
62- autres services extérieurs (honoraires, MAD, communication, frais de réception)	220 100
63 – impôts et taxes	33 200
64 – charges de personnel	300 000
65 – autres charges de gestion (subventions, licences)	239 600
66 – charges financières	2 000
042 – amortissement des immobilisations	278 417
TOTAL	1 443 826

En recettes, l'intégration du résultat ne modifie pas non plus les éléments du BP puisque les résultats prévisionnels inscrits au BP sont confirmés par le CFU :

CHAPITRE	MONTANT 2024 EN €
Résultat antérieur reporté	191 246.07
70 – produits du domaine	516 959
74 – dotation et participations	464 904.6
Cotisation Région	323 409.44 (245 409.44 € +78 000 € MAD)
Cotisation Département	136 675.48
78 – produits exceptionnels	
Opérations d'ordre	
042 – amortissement des immobilisations	275 536.01
043 – opérations d'ordre de la section de fonctionnement	
TOTAL	1 443 826

Les cotisations des membres sont donc portées à :

- Cotisation de la Région Normandie : 245 409,44 €
- Cotisation du Département du Calvados : 136 675,48 €

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

AP/CP

Il vous est proposé de clôturer l'AP « Blondeau » du fait de l'arrêt du projet. Au regard du chiffrage final du projet en phase APD (3M€) et des loyers induits, Monsieur et Madame Blondeau ont indiqué ne pas vouloir donner suite du fait de l'incapacité financière de l'entreprise à supporter les loyers induits d'un tel investissement. Cela ne remet pas en cause la présence de l'Institut Blondeau sur le site qui utilisera les équipements (espaces coworking et salles de réunion) pour réaliser leurs projets de recherche et de formation.

Des crédits avaient été reportés à hauteur de 145 784,02 € sur cette AP. Après paiement du solde de la phase APD à la maîtrise d'œuvre, les crédits restants s'élèvent à 109 210,04 €.

Dépenses d'investissement

Les modifications proposées sont reprises dans le tableau ci-après.

CHAPITRE	MONTANT BP 2024 EN €	MONTANT BS 2024 EN €
21 – immobilisations corporelles	1 708 000	1 795 000
23 – immobilisations en cours	6 800 000	6 790 789.96
040 – amortissement des subventions	275 536.01	275 536.01
041 – Opérations patrimoniales		400 000
TOTAL	8 783 536.01	9 199 325.97

TOTAL avec RAR	22 002 588.21	22 418 378.17
-----------------------	----------------------	----------------------

Détail des recettes par chapitre

CHAPITRE	MONTANT BP 2024 EN €	MONTANT BS 2024 EN €
001 – solde exécution section investissement	1 721 551.24	1 721 551.24
13- subventions d'investissement	19 702 619.97	20 018 409,93
040 - amortissement des immobilisations	278 417	278 417
041 - opérations patrimoniales	300 000	400 000
TOTAL	22 002 588.21	22 418 378.17

Propositions de modifications sur cette section d'investissement :

- En dépenses :
 - Il est proposé d'ajuster la ligne 2115 « acquisitions immobilières » suite au refus de l'offre de rachat proposée à Mme et Monsieur Le Cardinal à Goustranville (- 65 000 €) ;
 - D'ajuster la ligne 2184 « matériel de bureau et mobilier » pour intégrer la prise en charge du mobilier de LABEO à Saint Contest (+155 000 €).
 - D'ajuster les crédits de l'opération Blondeau (-109 210,04 €)
 - D'augmenter le compte 238 « avances et acomptes » pour l'opération Goustranville (+ 100 000 €) ;
 - D'ajuster les opérations d'ordre sur le compte 2313 du chapitre 041 « opérations patrimoniales » (+ 400 000 €).
- En recettes :
 - D'ajuster la subvention départementale pour Saint Contest en intégrant au compte 1313 la recette initialement attendue du FEDER au compte 13 18 (+225 570,77 au compte 1313 et -225 570,77 au compte 1318) ;
 - D'ajuster le montant attendu du FEDER à Goustranville (- 84 210,04€ au compte 1318) ;
 - D'ajuster les opérations d'ordre au chapitre 041 « opérations patrimoniales » compte 2313 pour équilibrer les dépenses du même chapitre (+ 400 000 €).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.